

EMPLOI - CHÔMAGE

CHÔMAGE

Données de cadrage

Taux de chômage en décembre 1996

- 13,2 % pour Poitou-Charentes contre 12,7 % pour la France
- 15,1 % pour la Charente-Maritime
- 13,5 % pour la Charente
- 12 % pour la Vienne
- 11,6 % pour les Deux-Sèvres

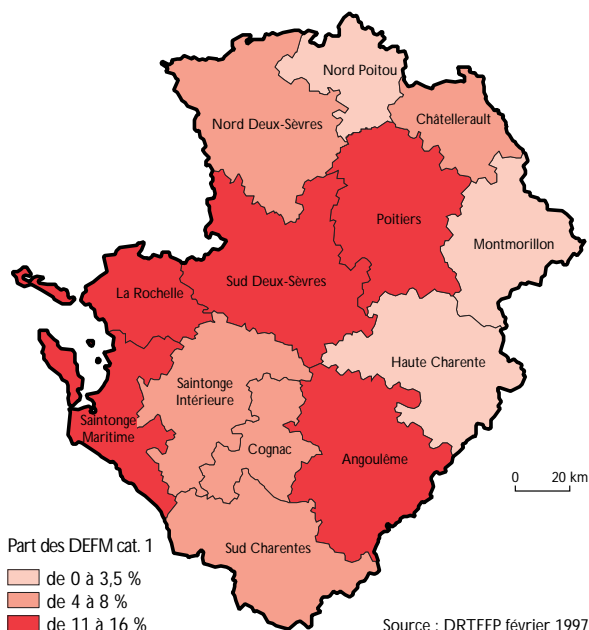
Données sociales

Le chômage en décembre 1996 selon la DRTEFP et l'INSEE

85 079 chômeurs inscrits (DEFM catégorie 1)⁽¹⁾, soit 2,6 % des chômeurs français de la même catégorie

- 53 % sont des femmes ; 47 % sont des hommes
- 26 % sont des jeunes de moins de 25 ans
- 64 % ont entre 25 et 49 ans
- 10 % ont plus 50 ans
- 35 % sont des chômeurs de longue durée

Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31 décembre 1996



65 % des demandeurs d'emploi de la région sont domiciliés dans 5 zones d'emploi.

	Population totale 1990 ⁽¹⁾	Population active 1990 ⁽¹⁾	DEFM cat. 1 Déc. 1996 ⁽²⁾
Charente-Maritime	527 146	221 293	32 872
Vienne	380 005	163 091	18 662
Deux-Sèvres	345 965	151 714	15 277
Charente	341 993	151 563	18 268

⁽¹⁾ Source : INSEE-RGP 1990

⁽²⁾ Source : DRTEFP

⁽¹⁾ DEFM catégorie 1 : un demandeur d'emploi en fin de mois de catégorie 1 est une personne sans emploi, immédiatement disponible, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps.

EMPLOI - CHÔMAGE

CHÔMAGE

Chômage des moins de 25 ans

En décembre 1996, les 22 238 DEFM de moins de 25 ans représentent 26 % des demandeurs de Poitou-Charentes (contre 22,4 % en France).

- 54 % sont des femmes ; 46 % des hommes
- 19 % sont des chômeurs de longue durée
- 51 % vivent dans les zones d'emploi incluant les 4 villes importantes de la région : Poitiers, Angoulême, La Rochelle et Niort.

Chômage des femmes

En décembre 1996, 45 091 DEFM sont des femmes ; elles représentent 53 % des chômeurs de Poitou-Charentes (contre 49 % en France).

- 27 % ont moins de 25 ans
- 65 % ont de 25 à 49 ans
- 8 % ont plus de 50 ans
- 38 % sont touchées par le chômage de longue durée.

Chômage des hommes

En décembre 1996, 39 988 DEFM sont des hommes ; ils représentent 47 % des chômeurs de Poitou-Charentes (contre 51 % en France).

- 25 % ont moins de 25 ans
- 64 % ont entre 25 et 49 ans
- 11 % ont plus de 50 ans
- 32 % sont touchés par le chômage de longue durée.

Récents évolutions du chômage en Poitou-Charentes

Trois phases peuvent être identifiées en Poitou-Charentes, depuis le début de l'année 1993 (données statistiques concernant les DEFM catégorie 1 corrigées des variations saisonnières) :

- **entre début 1993 et mai 1994**, le nombre de DEFM catégorie 1 régional **augmente** jusqu'à atteindre environ 85 000 demandeurs d'emploi, soit une hausse de 7,8 % ;
- **de mai 1994 à août 1995**, les effectifs **diminuent** de 10 000 personnes (baisse de -11,8 %), parallèlement le nombre de DEFM de catégorie 6⁽¹⁾ est en augmentation ;
- entre **août 1995 et décembre 1996**, les chiffres enregistrent **une nouvelle hausse** et atteignent environ 82 000 DEFM catégorie 1.

Parallèlement au profil adopté par les effectifs de DEFM catégorie 1, les DEFM catégorie 6 épousent globalement une courbe croissante.

⁽¹⁾ DEFM catégorie 6 : personne ayant travaillé plus de 78 heures dans un mois, non immédiatement disponible, recherchant un emploi à durée indéterminée à plein temps.

EMPLOI - CHÔMAGE

CHÔMAGE

Demandeurs d'emploi ⁽¹⁾

En décembre 1996, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE est d'environ 85 000 personnes. En un an, ce nombre a augmenté de 4,2 % (+ 2,9 % en France).

Le chômage des femmes est plus accusé en Poitou-Charentes qu'en France. En effet, au plan national, l'équilibre des demandes entre les hommes et les femmes est atteint (49,4 % contre 53 % en région). En Poitou-Charentes, le déséquilibre porte sur quatre points :

- la qualification ;
- l'âge ;
- la durée de la période de chômage ;
- les motifs d'entrée.

Demandeurs d'emploi et qualification

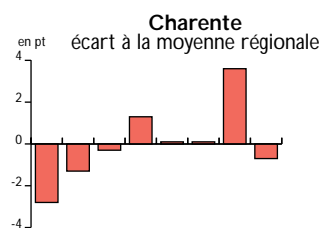
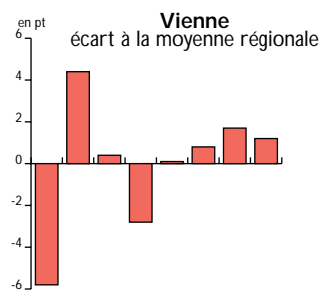
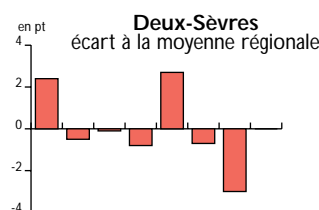
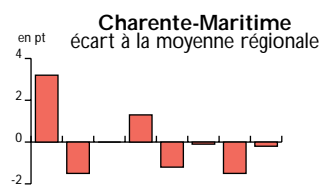
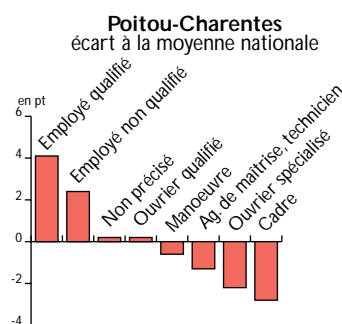
La répartition des demandeurs d'emploi selon le niveau de leur qualification fait apparaître trois groupes :

- **les employés qualifiés** (41 %) ;
- **les ouvriers qualifiés et les employés non qualifiés**, avec respectivement 18 % et 20 % ;
- **les professions d'encadrement** (cadre, agent de maîtrise), **les manœuvres et les ouvriers spécialisés**.

Ces profils se modifient quelque peu en fonction du département concerné :

- les ouvriers qualifiés et les employés qualifiés sont les plus nombreux en Charente-Maritime ;
- les manœuvres et les employés qualifiés sont les plus touchés par le chômage en Deux-Sèvres ;
- seul le département de la Vienne voit les professions d'encadrement et les employés non qualifiés plus représentés que dans l'ensemble de la région ;
- la Charente se distingue par l'importance du chômage des ouvriers.

Répartition des DEFM de cat. 1 par niveau de qualification (1995)



⁽¹⁾ les termes de chômeur et demandeur d'emploi désignent, dans ce texte, les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) catégorie 1.

Source : DRTEFP

EMPLOI - CHÔMAGE

CHÔMAGE

Les jeunes à l'épreuve de la crise

Les conditions d'entrée des jeunes dans la vie active sont bouleversées depuis 20 ans. D'une façon générale, en France et dans la région, la position des jeunes sur le marché du travail est discriminante dans la mesure où en 1996, les jeunes constitue 26,1 % des chômeurs (22,4 % en France) alors qu'ils ne représentent que 14 % de la population active. On peut distinguer deux niveaux d'analyse :

- géographique ;
- selon le niveau de formation.

Disparités géographiques

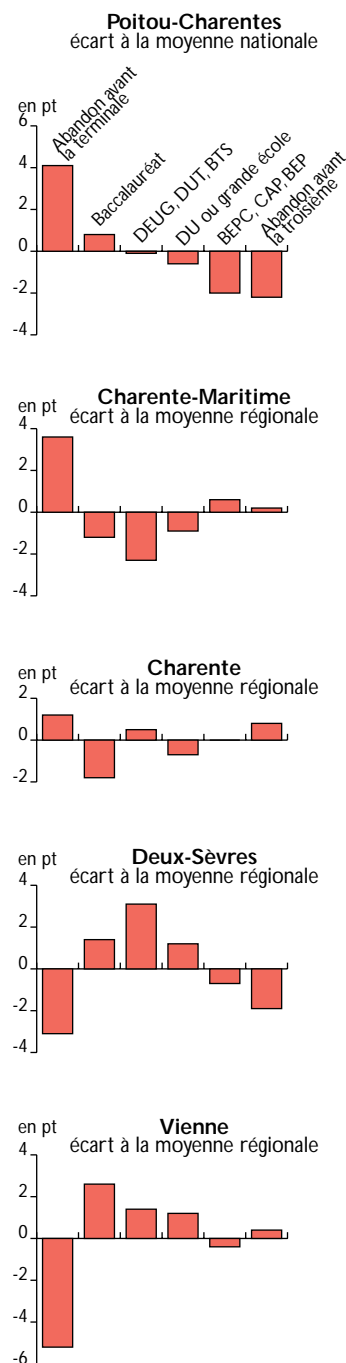
Le chômage des jeunes, sur la période décembre 1995-décembre 1996 n'a pas la même ampleur dans toutes les zones d'emploi de la région :

- **chômage des jeunes élevé et en augmentation** (l'évolution peut être de +2,8 % à +20,5 %) : zones d'emploi de Nord Deux-Sèvres, Sud Deux-Sèvres, Nord Poitou, Poitiers, Haute Charente et Cognac ;
- **chômage des jeunes important mais en régression** : zones d'emploi de Châtelleraut, Montmorillon et de Sud Charentes ;
- **chômage des jeunes faible et en diminution** : zones d'emploi d'Angoulême, Sud Charentes, Saintonge Intérieure, Saintonge Maritime et de La Rochelle.

Niveau de formation

Le niveau de formation est un élément déterminant dans l'évolution de la situation face au problème d'emploi. La région Poitou-Charentes présente un profil proche de la situation française : 33 % des jeunes demandeurs sont bacheliers ; 67 % ont cessé leurs études avant le baccalauréat. Cependant, les départements offrent des comportements différenciés. C'est dans la Vienne et les Deux-Sèvres que les jeunes titulaires d'un niveau de formation supérieur au niveau IV sont les plus nombreux (38 %) ; la Charente et la Charente-Maritime concentrent, quant à eux, les jeunes issus de « classes professionnelles » et ayant atteint un niveau V.

Répartition des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans par niveau de formation (1995)



Source : DRTEFP

EMPLOI - CHÔMAGE

CHÔMAGE

Chômage de longue durée

Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an (chômeurs de longue durée) **représentent 35,3 % de l'ensemble des chômeurs de la région**, situation plus accusée qu'en France (34,2 %).

Entre 1995 et 1996, leur nombre a augmenté de 0,6 % en Poitou-Charentes. Seul, le département des Deux-Sèvres a enregistré une baisse de près de deux points de ces effectifs. La population jeune de Poitou-Charentes est fortement touchée par ce phénomène : 14,4 % des inscriptions émanent de jeunes de moins de 25 ans. En France, ce taux n'excède pas 11,3 %.

Motifs d'inscription

Quelle que soit la famille professionnelle concernée, le **nombre d'inscriptions des demandeurs d'emploi publié par la DRTEFP en 1994, est supérieur au nombre de sorties du chômage** (le rapport sortie/entrée est de 0,75 en Poitou-Charentes). Cinq zones d'emploi Châtelleraut, Poitiers, Saintonge Maritime, Saintonge Intérieure et La Rochelle ont une situation d'équilibre entre les entrées et les sorties. En revanche, la situation semble plus préoccupante pour les 4 zones d'emploi suivantes : le Sud Deux-Sèvres, Angoulême, le Nord Deux-Sèvres, le Sud Charentes pour lesquelles l'indice atteint près de 0,71. Les autres (Nord Poitou, Haute Charente, Cognac, Montmorillon) se situent dans la moyenne régionale.

Parmi les motifs d'inscription à l'ANPE, **les fins de contrat à durée déterminée prédominent en Poitou-Charentes** : ils représentent 44 % des motifs d'inscription en 1995 contre 33,7 en France.

Les familles professionnelles les plus touchées appartiennent au secteur des services. Elles concernent la santé, l'action sociale, culturelle et sportive, l'hôtellerie et la restauration, la communication, l'information et le spectacle et les services aux particuliers. Les secteurs de l'agriculture et celui de la construction présentent une situation similaire avec des écarts de +0,7 et +9,5 points (par rap-

port à la moyenne régionale des fins de contrat à durée déterminée).

Certaines zones d'emploi sont plus particulièrement sensibles : la Saintonge Maritime (52,6 %), la Saintonge intérieure (50,2 %), Cognac (50,5 %), Sud Charente (49,4 %), Nord Poitou (49,2 %), Nord Deux-Sèvres (46,7 %), Poitiers (46 %).

Les « primo-demandeurs » représentent 14 % des demandes. Celles-ci concernent essentiellement les études et la recherche, la fonction publique et les professions juridiques, la banque et les assurances ainsi que l'informatique. Poitiers, Angoulême, Châtelleraut, Montmorillon, Sud Deux-Sèvres et Haute Charente présentent des taux fortement supérieurs aux données régionales.

Les licenciements pour cause économique représentent 11 % des causes de perte d'emploi. Les familles professionnelles fortement surreprésentées par rapport à la moyenne régionale concernent, en 1994, l'artisanat, les industries légères, les industries de process, le secteur de l'électricité et de l'électronique, les ingénieurs et cadres de l'industrie.

La mécanique, le travail des métaux, l'informatique, le tourisme, les transports et le commerce sont également des secteurs ayant procédé massivement à des licenciements à cette période.

Six zones d'emploi présentent des taux supérieurs à la moyenne régionale (de 11,1 % à 13,9 %) : La Rochelle, Haute Charente, Angoulême, Cognac, Nord Deux-Sèvres, Nord Poitou.

Les démissions et les fins de mission intérim représentent respectivement 4,9 % et 2,4 % des causes d'inscription au chômage, situation légèrement supérieure au profil national (écart d'environ un point). Les premières sont essentiellement le fait du secteur tertiaire (professions juridiques, commerce, hôtellerie, tourisme), les secondes concernent de façon préférentielle la construction, l'électricité et l'électronique, la mécanique et le travail des métaux.

EMPLOI - CHÔMAGE

CHÔMAGE

Vers une précarisation de l'emploi

Entre 1989 et 1994, Poitou-Charentes voit le nombre total des offres d'emploi, recensées par l'ANPE⁽¹⁾, augmenter de 49,5 % passant de 29 050 à 43 439.

Les offres d'emploi se répartissent différemment selon les secteurs d'activité

- **les secteurs porteurs sont : l'agriculture, la construction, l'hôtellerie-restauration et le commerce.** Ils représentent plus de 52 % des offres ;
- les activités liées au « tertiaire supérieur » (étude et recherche, fonction publique et professions juridiques) sont nettement moins importantes mais en croissance entre 1989 et 1994 ;
- trois secteurs d'activité proposent moins d'offres d'emploi. Ce sont : l'électricité et l'électronique, la mécanique et le travail des métaux, et l'informatique.

Une évolution vers une forme de précarisation

L'évolution de l'emploi résulte de la combinaison de plusieurs phénomènes :

- **une forte chute du nombre d'offres d'une durée supérieure à 6 mois** (-18 %) : 13 familles professionnelles sur 22 sont touchées et parmi elles, il faut noter la nette prépondérance du secteur de la mécanique et du travail des métaux (-55 %) et des industries légères (-50 %) ;
- **une hausse modérée des offres d'emploi de 1 à 6 mois** ;
- **une croissance spectaculaire des offres d'emploi d'une durée inférieure à 1 mois.** Ils représentent 72,5 % des offres en 1994 contre 52,2 % en 1989. Toutes les familles professionnelles ont vu ce nombre d'offres augmenter parfois de façon spectaculaire : c'est le cas du secteur tertiaire (service aux particuliers, communication, commerce) mais aussi de l'agriculture.

Une forme de « **précarisation** » de l'emploi se développe liée à certaines activités spatialement contrastée :

- **forte précarisation** (l'indice de précarisation⁽²⁾ est supérieur à la moyenne régionale) : **Nord Poitou et Nord Deux-Sèvres** (liée aux emplois occasionnels agricoles pour le ramassage des melons et les vendanges) **Saintonge Maritime et La Rochelle** (liée aux emplois saisonniers du secteur de la pêche-cultures marines et du tourisme dans l'hôtellerie-restauration) ;
- **précarisation modérée** (indice de précarisation inférieure à la moyenne régionale) : Poitiers, Haute-Charente, Angoulême, Saintonge Intérieure, Montmorillon, Sud Charentes, Sud Deux-Sèvres, Châtelleraut et Cognac.

⁽¹⁾ on estime que ces chiffres, publiés par la DRTEFP ne représentent qu'un tiers du nombre total des offres existantes.

⁽²⁾ l'indice de précarisation correspond à la part des offres d'emplois d'une durée inférieure à 1 mois dans le total des offres.

EMPLOI - CHÔMAGE

CHÔMAGE

Chômage : typologie des zones d'emploi

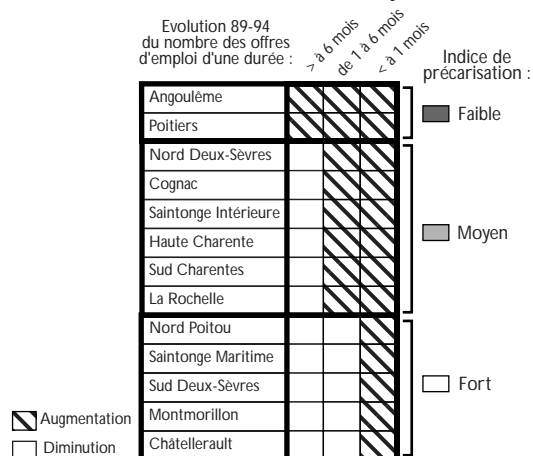
L'analyse du chômage, réalisée à partir de 4 indicateurs :

- l'évolution du nombre total des demandeurs d'emploi entre 1995 et 1996 ;
- la part du chômage juvénile dans le chômage total en 1996 ;
- l'évolution de la part du chômage juvénile de 1995 à 1996 ;
- l'indice de « précarisation de l'emploi »⁽¹⁾.

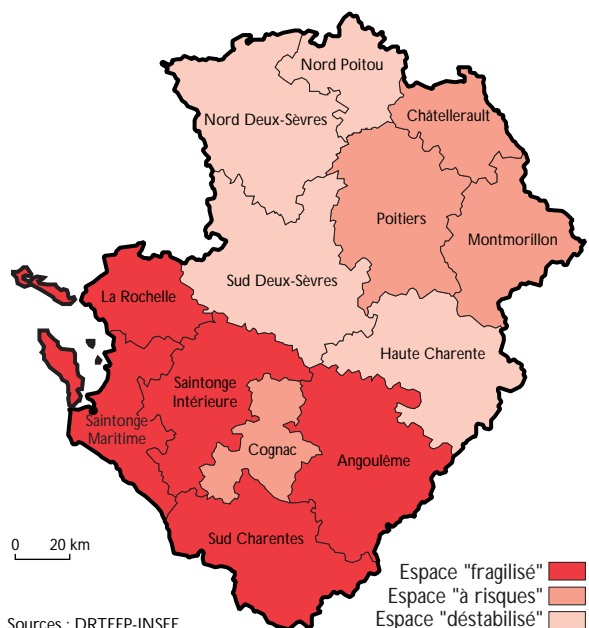
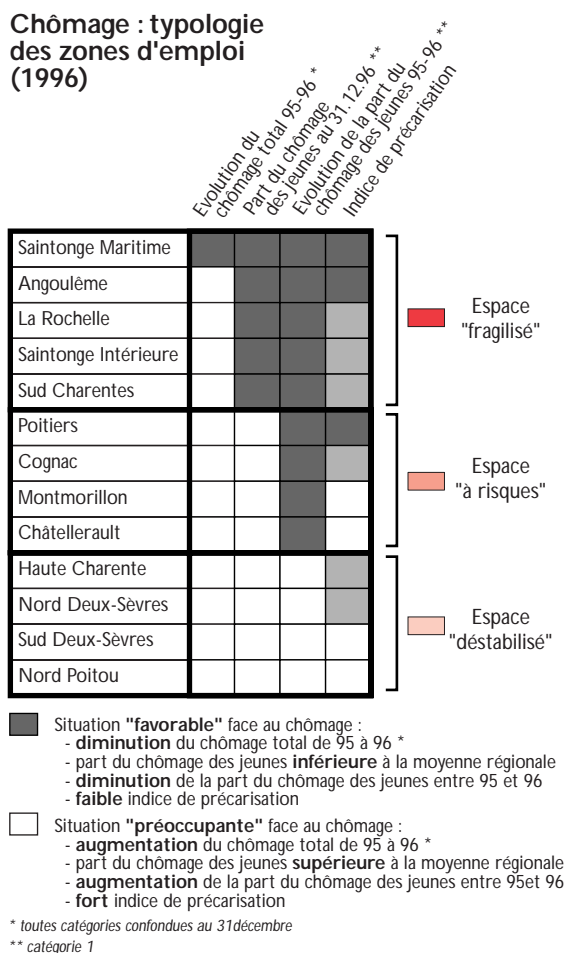
Trois espaces fortement différenciés apparaissent :

- **des espaces « fragilisés »** qui présentent une situation globalement positive mais rencontrant des difficultés face au chômage. Le chômage des jeunes y est sous-représenté, le nombre des demandeurs d'emploi est en décroissance ou en très légèrement augmentation et la précarisation semble moins forte. Ce sont les zones d'emploi charentaises exception faite des zones d'emploi de Haute Charente et de Cognac. On peut imaginer que cette situation résulte d'une certaine forme « d'assimilation » du phénomène chômage, fléau qui a touché précocement ces zones industrielles ;
- **des espaces « à risques »**. Le chômage des jeunes est sous-représenté mais le nombre total de demandeurs d'emploi tend à croître. La précarisation n'est pas dominante. Les 3 zones d'emploi de la Vienne ainsi que Cognac constituent cet espace. On peut penser que ce territoire amorce une phase de transition dans « l'assimilation » de son chômage ;
- **des « espaces déstabilisés »** qui présentent une situation préoccupante : les jeunes chômeurs y sont nombreux, le chômage croît et la précarisation y est forte. Le chômage est une composante plus récente de l'économie de ces zones à dominante rurale. On peut penser toutefois que cette situation, si préoccupante soit-elle, résulte d'un phénomène de rattrapage.

(1) Identification d'un indice de précarisation



Chômage : typologie des zones d'emploi (1996)



EMPLOI - CHÔMAGE

Pour en savoir plus

BDPA-SCETAGRI. *Audit relatif au dispositif « emploi vert » en région Poitou-Charentes. 1^{re} étape : analyse des réalisations au regard des objectifs assignés.* 1994.

CHOL, Y. ; GENESTIER, J-P *Emplois de services de proximité : réflexions sur la professionnalisation.* AFPA, 1996.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. *Le travail à temps partiel. Avis et rapports du Conseil économique et social.* Journal officiel, janvier 1997, n°1.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Les contrats d'insertion en alternance conclus en Poitou-charentes en 1994.* 1996.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Zones d'emploi : données de cadrage. Poitou-Charentes.* 1996.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Aperçu mensuel,* février 1996.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Aperçu mensuel,* février 1997.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Les chiffres-clés.* 1996, 32 p.

HOLCBLAT, N. « Les politiques de l'emploi en France depuis 1974 ». *Problèmes économiques*, n°2, 509, février 1997, pp. 1-9.

INSEE ; IAAT. *Tableaux de l'économie Poitou-Charentes.* 1996, 187 p.

INSEE POITOU-CHARENTES. « Le travail à temps partiel : une offre plutôt qu'un choix ». *Décimal* n°155, avril 1995.

INSEE POITOU-CHARENTES. *Décimal* n° 162, janvier 1996.

INSEE POITOU-CHARENTES. *Décimal* n° 163, février 1996.

INSEE POITOU-CHARENTES. « Bilan économique 1995 : un sursaut industriel ». *Les Cahiers de Décimal*, n°18, août 1996.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. « La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle ». *Partenaires.* Hors-série, supplément au n°52, avril 1994.

RÉGION POITOU-CHARENTES. *La dynamique des projets. Charte régionale initiative emploi.* Septembre 1995.

Définition

chômeur de longue durée : chômeur inscrit depuis plus d'un an à l'ANPE.

DEFM catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps.

DEFM catégorie 6 : personnes, non immédiatement disponibles, ayant exercé une activité de plus de 78 heures au cours du mois et à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps.

Liste des familles professionnelles retenues par la DRTEFP :

Agriculture, marine, pêche, sylviculture
 Bâtiment, travaux publics
 Electricité, électronique
 Mécanique, travail des métaux
 Industrie de process
 Industries légères
 Maintenance
 Ingénieurs et cadres de l'industrie
 Tourisme et transport
 Artisanat
 Gestion, administration
 Informatique
 Etudes et recherche
 Fonction publique et professions juridiques
 Banques et assurances
 Commerce
 Hôtellerie, restauration, alimentation
 Services aux particuliers
 Communication, information, spectacle
 Santé, action sociale, culturelle et sportive
 Enseignement
 Politique, religion

EMPLOI - CHÔMAGE

Niveaux de formation :

Niveau I et II : personnes sortant de licence, maîtrise, école d'ingénieurs, grande école, DESS, DEA, Mastère, Doctorat ;

Niveau III : personnes sortant des classes de 2^e année de préparation BTS ou DUT, formation complémentaire BTS ou DUT, formations universitaires Bac + 2 ;

Niveau IV : personnes sortant des classes terminales de Bac professionnel, Bac général, Bac technique, y compris formation complémentaire après le Baccalauréat, 1^{re} année de préparation au BTS ;

Niveau V : personnes sortant de l'année terminale des cycles courts professionnels (CAP ou BEP), ou abandonnant la scolarité du second cycle avant la classe terminale : CAP en 1 an, CAP en 2 ans, CAP en 3 ans, BEP ; mentions complémentaires aux CAP et BEP ; 1^{re} BT, BTN, 1^{re} année Bac professionnel ; seconde IES, option technologie spéciale, seconde BT, BTN (F11) ; 1^{re} série A, B, S ou E (enseignement général) ; 1^{re} d'adaptation BT, BTN ;

Niveau V bis : personnes sortant de 3^e et des classes du second cycle court professionnel avant la classe terminale : 4^e préparatoire, 3^e préparatoire, 1^{re} année du CAP en 2 ans, seconde BEP, 3^e des collèges ;

Niveau VI : personnes sortant du 1^{er} cycle du second degré et des formations professionnelles en 1 an, classes de : CIPPA, CPA, 4^e technologique, 5^e, CPPN.

Nomenclature économique de synthèse, NES : cette nomenclature est une agrégation de la nomenclature d'activités française (NAF).